

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-077

**SERVICE** : Affaires Juridiques, Assemblées et Assurances

**OBJET** : Sinistre du 26 mai 2023 : Vandalisme Stade Verchère – Indemnisation Assurances - Acceptation

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 23-17 en date du 20 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature du Président au 8<sup>e</sup> Vice-Président, Monsieur Sébastien GOBERT, dans le domaine des Sports, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

**CONSIDERANT** le sinistre survenu le 26 mai 2023 au Stade Verchère situé 11 Avenue des Sports 01000 Bourg-en-Bresse suite au match opposant le club de football FBBP01 au club de l'AS Nancy Lorraine (championnat France national 1) ayant occasionné plusieurs dégâts matériels : vandalisme des gradins, arrachage des sièges, dégradations des câbles électriques, des bandes synthétiques, des panneaux lumineux et des barrières ;

**CONSIDERANT** l'indemnisation reçue de 12 895,07 € versée par le Cabinet PILLIOT, courtier de la compagnie d'assurances VHV, correspondant à l'indemnité prévue par le procès-verbal d'expertise en date du 20 juillet 2023, déduction faite d'une franchise contractuelle de 5 000 €.

## DECIDE

**D'ACCEPTER** l'indemnité de 12 895,07 € versée par le Cabinet PILLIOT, courtier de la compagnie d'assurances VHV, correspondant à l'indemnisation partielle du sinistre du 26 mai 2023 : Vandalisme Stade Verchère.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 18 mars 2024.

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président,**

**Sébastien GOBERT**  
Délégué aux Sports, à l'Administration Générale  
et aux Ressources Humaines



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the circular stamp.